

Compte rendu "SUCCINCT" du Conseil Municipal du 1^{er} Septembre 2017

Date de convocation : 25/08/2017- Date d'affichage : 4/09/2017

Présents : Gilles ISABELLE Maire, BONNEAU Michel, OLIVE Bruno Adjoints, Mrs Thibaud BERNARD, Wilfried GORHY, Emmanuel LALOUELLE, Alain SOUHARD, Christophe de Saint LOUVENT, Conseillers

Pouvoirs : Mme Anne DUJARDIN à Gilles ISABELLE, Bertrand VIARD à Michel BONNEAU, Mme LEVAVASEUR Caroline à Wilfried GORHY.

Absents : Mme Anne DUJARDIN, Mme LEVAVASEUR Caroline, M. Bertrand VIARD ont donné pouvoir.

Mrs Matthieu BARBE, Frédéric JOUGOUNOUX, Patrick LALONDE.

Ordre du jour :

- I°/ RH : *élection adjoint*
- II°/ *Intercommunalité :PADD,*
- III°/ *Travaux communaux : projet mairie atelier (en cours)r, bourg (travaux 2018).*
- IV°/ *SDEC effacement réseaux Cremel et bourg (travaux 2018)g.*
- V°/ *Questions diverses : Animations communales, activités proposées 2017/18, tour de table*

- Ouverture du Conseil Municipal du Vendredi 1 Septembre 2017 – 20h 40 mn

1. Enumérations des élus présents, mise en place du conseil municipal, avec quorum.
2. Désignation du secrétaire de séance : Mr Michel BONNEAU.
3. Approbation du conseil municipal du 16 Juin 2017

I°/ Ressources Humaines : poste adjoint

1.1 – Démission : Monsieur Martial LEBOUTEILLER, 2eme adjoint, a présenté sa démission du conseil municipal le 05 Juin 2017, celle-ci a été transmise à Mr le sous-Préfet qui l'a accepté et nous demande de l'acter par délibération municipale afin de la rendre légale. Mr le Maire confirme donc l'acceptation de cette démission du poste de 2eme adjoint du conseil municipal de Monceaux en Bessin.

1.2 - Après demande de Mr le Maire auprès du conseil municipal, il est proposé au conseil municipal de maintenir ou pas le nombre d'adjoint du conseil municipal désormais composé de quatorze élus.

⇒ Le conseil à l'unanimité se prononce pour une assemblée de quatorze élus, comprenant trois adjoints.

1.3 – Poste de 2 et 3^{ème} adjoint: Mr le Maire propose au conseil municipal, que l'ordre du tableau soit modifié ainsi : le 3eme adjoint se trouve promu au rang supérieur (2^{ème} adjoint)

et que le poste à élire ce soir, soit celui du 3^{ème} adjoint avec les mêmes attributions indemnitaires que son prédécesseur.

⇒ Le conseil à l'unanimité se prononce favorablement à cette proposition.

1.4 - Election du 3^{ème} adjoint : Le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-4 à 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Troisième Adjoint.

Appel à candidat : Mr Bruno OLIVE

Vote : Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins nuls énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral : 0

RESTE, pour le nombre de suffrage exprimés : 11

Majorité absolue : 7

Ont obtenu : - M. Bruno OLIVE -> 10voix vote blanc : 1

⇒ M. Bruno OLIVE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3eme Adjoint et a été immédiatement installé.

⇒ Le conseil à l'unanimité a approuvé cette élection de 3eme adjoint.

1.5 - Observations et réclamations : Aucune observation et réclamation n'ont été émises.

II°/ Syndicat d'Electrification du Calvados.

1.1 - Effacement des réseaux / rte de Tilly « Secteur Cremel »

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à 72 932,16 € HT.
- Le taux moyen d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 54,54%, sur le réseau d'éclairage public de 55% (47 731,41 €).
- Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ErDF, du FACE et d'Orange.

La participation communale s'élève donc à **39 787, 19 €**. Ces travaux sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2018.

⇒ Le conseil à l'unanimité vote pour ce projet d'effacement et Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à sa réalisation.

1.2 - Effacement des réseaux / rte de L'église « Secteur Bourg / église »

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication.

- Le coût total de cette opération est estimé à 122 658,80 € HT.
- Le taux moyen d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 57,77% (85 026,59 €).
- Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ErDF, du FACE et d'Orange.

La participation communale s'élève donc à **62 163, 97 €**. Ces travaux sont envisagés pour la période fin 2018 / début 2019.

⇒ Le conseil à l'unanimité vote pour ce projet d'effacement et Autorise le Maire à signer les actes nécessaires à sa réalisation.

1.3 . Financement proposés par le SDEC : Afin de mieux absorber la charge financière de ces deux projets, le SDEC nous propose un étalement de charges financier sur 5ans ou sur 10 ans avec un taux moyen de 3%.

⇒ Le conseil à l'unanimité n'a pas retenu cette proposition.

III°/ Travaux communaux.

3.1 - Projet Mairie Atelier : La municipalité de Monceaux en Bessin a déclaré le commencement des travaux du projet « extension Mairie / atelier municipal » ce 24 août 2017.

➤ L'aide financière (subvention) de ce projet a été demandée au service de l'état.

3.2 - Projet affichage : L'affichage communal à destination du public ne suffit plus au nombre grandissant des documents à mettre à la disposition des habitants et administrés de Monceaux en Bessin et autres. Il est proposé de modifier le mur qui jouxte la mairie afin de lui appliquer des panneaux d'affichage plus vastes et accessibles et sécurisant (pas de contrainte avec la voirie).

Nous avons consulté une entreprise travaux pour réaliser la partie maçonnerie, un devis de 1150,80 €.

⇒ Le conseil à l'unanimité a approuvé ces travaux et le devis proposé.

IV°/ Enquête Publique :

Par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2017, il a été prescrit, une consultation du public sur la demande d'enregistrement relative à l'extension d'un élevage de 137 vaches mixtes à 180 vaches laitières associé à une actualisation du plan d'épandage qui passerait de 95,16 à 324,4 hectares répartis sur plusieurs communes dont Monceaux en Bessin.

Cette consultation du public se déroulera du **lundi 28 Août au Lundi 25 Septembre 2017** inclus en mairie de Saon. Elle est aussi annoncée par voie d'affichage.

➤ **Le conseil municipal donne son avis** : Il est étonné par la proximité entre les zones urbaines (habitats) et le plan d'épandage proposé, notamment les zones 30, 32, 29, nord du 31 et sud du 33, voire le bassin versant de l'Aure. De plus, le conseil municipal avise le commissaire enquêteur que l'urbanisation croissante (zones AU en cours et à venir), que le cadre champêtre, touristique et industriel de notre municipalité bordant la ville siège du Bessin doit porter toute son attention. Ce plan couvre une large partie de territoire de Monceaux en Bessin et semble surdimensionné sans rapport de corrélation entre le nombre de vaches nouvelles et la superficie engendrée (*30% de vaches supplémentaires et 340% de superficie complémentaire*). Il met l'accent qu'une telle situation engendre non seulement un désagrément olfactive, mais aussi de circulation sur les routes communales (engins de lisiers).

L'arrêté préfectoral et toute les pièces relatives à ce dossier d'enquête est tenu disponible à la mairie de Monceaux en Bessin.

⇒ Le conseil municipal souhaite attirer toute l'attention du commissaire enquêteur, des autorités d'état sur cette proposition de plan d'épandage, il se propose d'être parti prenant à toute proposition ou négociation à la définition définitive du plan d'épandage proposé.

V°/ Questions diverses :

4.1 - Proposition activité Danse : 2 coupons réponse ont été retournés à la mairie.

4.2 - Aires de collecte (tri déchets): Ces aires de collectes sont sujettes à trop d'incivilités (déchets sauvages au pied des containers insalubrités incessantes, malpropretés etc..). Le conseil municipal, conscient de la situation souhaite installer un système de surveillance afin de réprimander les auteurs de ces actes d'incivilités. Des demandes d'offres seront recherchées à cet effet.

4.3 - Dates à retenir : Vide grenier le 10 Septembre 2017.

Initiation aux premiers secours le 24 septembre 2017 (10H 12h).

4.4 - Concert musical Manoir de Cremel le 15 septembre 18 et 20h30 (ADTLB)

4.5 - Prenez date : Prochain conseil municipal le vendredi 6 ou 13 Octobre 2017.

La séance est levée à 22h40.

A Monceaux en Bessin, le 4 septembre 2017

Le Maire,
Gilles ISABELLE

